

Interventions de F. Delcambre au conseil municipal du 26 janvier 2017

POINT 1. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLO. — Je ne vais pas rappeler les raisons qui font que j'ai toujours été opposé à cette loi imbécile qui impose d'avoir des maxi-communautés d'agglomération, mais, à partir du moment où c'est obligatoire, il me paraissait plus logique que nous nous tournions vers Val-et-Forêt. Or, à la communauté d'identité vous avez préféré la communauté de projet, aussi je suis étonné que dans ce cadre vous vous opposiez à un transfert de compétence. Votre position aurait-elle été la même si nous étions restés Cavam ?

POINT 2. APPROBATION DU PLU. — Les raisons qui font que j'ai voté contre le PADD et la définition du PLU restent valables, en particulier la distance qu'il y a entre ce qui est écrit et ce que sont les intentions réelles. Et, pour ce qui a été souligné ce soir, je suis étonné qu'on puisse qualifier l'hippodrome d'« espace naturel et forestier » alors que c'est l'espace le moins naturel qui soit et je regrette évidemment que soient toujours réservés les emplacements pour le BIP.

POINT 6. FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE. — Je suis allé consulter le cahier des charges pour cet appel d'offres où il n'est rappelé que des dispositions obligatoires ayant trait à l'hygiène, au conditionnement, au stockage, etc., la seule mention intéressante spécifiée en clair étant que « l'intégralité des produits sera réputée sans OGM ». Il est toutefois également fait référence à la circulaire du 3 décembre 2008 relative à « l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics » qui fait plusieurs dizaines de pages et je me demande si les collègues siégeant à la commission d'appel d'offres ont bien vérifié que les propositions des fournisseurs étaient conformes à ses directives, entre autres que 20 % au moins des produits devaient être issus de l'agriculture biologique.

En revanche il est fort dommage qu'on ne traite nulle part de l'origine des produits et qu'on ne demande pas que ceux-ci soient issus d'une agriculture de proximité. Ce genre de problématique devrait être débattu en amont en commission avant l'établissement du cahier des charges, parce que ce sont des questions éminemment politiques.

POINT 8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION DE PREVENTION ROUTIERE. — C'est évidemment très bien de développer auprès des jeunes des actions de prévention routière, mais je pense qu'il y a d'autres moyens de le faire qu'en utilisant des engins motorisés parce que forcément cela favorise leur pratique future. Cette position vaut évidemment pour le point suivant ayant trait au karting.

